MOTION GROUPE PLR

« Piscine et patinoire : deux infrastructures vieillissantes et coûteuses pour lesquelles il est impératif de trouver une solution d'avenir »

A la suite des votations du 27 septembre 2020, le principal enseignement à tirer du net refus par la population morgienne du Plan partiel d'affectation (PPA) du Parc des Sports, c'est qu'il est vain et inopportun de s'acharner à relancer un projet aussi pharaonique que le centre aquatique. D'abord parce qu'un tel projet serait automatiquement retardé de plusieurs années, car lié à l'examen préalable d'un nouveau PPA, et que la population a le droit d'espérer la réalisation d'infrastructures sportives adaptées à notre Ville dans un avenir qui n'est pas celui des calendes grecques.

La Municipalité, en retirant son préavis de centre aquatique, avait promis aux Morgiens qu'ils seraient automatiquement consultés par la suite. Mais voilà : nos concitoyens ont d'ores et déjà exprimé clairement leur avis le 27 septembre : c'est NON à une trop grande densification des installations sportives au Parc des sports.

Les raisons de ce refus sont multiples, mais l'un des motifs principaux est le fait que toute construction en bordure du lac fait généralement l'objet de contestation. D'ailleurs, cet échec n'est pas sans rappeler celui du Musée des Beaux-Arts, enterré par les citoyens un dimanche de juin 2010 pour finalement prendre vie en octobre 2019 au centre-ville de Lausanne.

Il y a une autre qui ne peut plus attendre un hypothétique projet au Parc des sports, c'est la piscine actuelle au bord du lac. Une piscine qui date des années 60, dont les conduites sont rouillées et qui fait l'objet de nombreux et coûteux travaux d'entretien chaque année. Parler d'elle, c'est aussi l'occasion d'évoquer sa cousine, la piscine du Petit Dezaley qui est fréquemment fermée pour cause de réparations.

Ajoutez à ce tableau de désolation la patinoire des Eaux-Minérales. Pour la petite histoire, les Morgiens avaient déjà refusé par référendum son déplacement au Parc des Sports en date du 4 septembre 1988. Le slogan du comité référendaire de l'époque était le suivant : « Le Parc des Sports « est inconstructible, c'est un poumon de verdure, un monument au même titre que le château, l'église et l'Hôtel de Ville. »

Quatre ans plus tard, en automne 1992, la patinoire, ne bougeant pas de sa cuvette des Eaux- Minérales, était couverte d'un toit. Près de trente ans après, les installations techniques de ce bâtiment surnommé « le dinosaure » sont devenues vétustes. Dès lors, est-il rationnel de vouloir les entretenir ou faut-il envisager de les changer pour des installations moins gourmandes en énergie? Le cas échéant, peut-on imaginer la création d'une nouvelle patinoire, à un endroit mieux adapté à la pratique de ce sport? La structure du bâtiment paraît être, quant à elle, encore solide et son volume pourrait être intéressant pour des aménagements publics tels qu'une caserne pour les pompiers, un pôle d'échange multimodale ou une halle multifonction.

De nos jours, il est courant de voir plusieurs infrastructures regroupées sous un même toit. C'est ce qui se fait en ce moment dans l'Arena à Malley et c'est ce qui se fera bientôt dans l'agglomération bulloise, puisque la population gruérienne a dit OUI à un

projet de centre sportif le même dimanche où les Morgiennes et les Morgiens disaient non au PPA du Parc des sports.

Ce type de centre sportifs offre des possibilités de synergie. Par exemple, l'eau réchauffée par la création de la glace peut être utilisée pour tempérer l'eau d'une piscine. Le restaurant bénéficie des différentes infrastructures et ceci durant toute l'année, les parkings sont communs. Le fait de bénéficier d'un nouveau bâtiment permet également d'évidentes économies d'énergies ainsi que d'évidentes économies dans son exploitation.

Comme indiqué à la Une du Journal de Morges, le projet de centre aquatique a fait « plouf » et ce « plouf » a éclaboussé les relations avec les 34 communes partenaires, qui ont investi du temps et de l'argent dans ce projet mal ficelé, visiblement démesuré. Dès lors, Morges doit en tirer les conséquences et doit réfléchir à l'opportunité d'un nouveau projet intercommunal (ou pas).

Les réflexions du PLR développée dans cette motion ont premièrement pour but de demander à notre exécutif de se prononcer clairement sur sa vision d'avenir pour les infrastructures vieillissantes et coûteuses que sont la Piscine du Lac, la Piscine du Petit-Dézaley, ainsi que la Patinoire des Eaux-Minérales.

Dans le même temps, nous demandons à la Municipalité d'étudier les opportunités de nouvelles infrastructures sportives sur le territoire morgien, des infrastructures qui pourraient regrouper sous le même toit par exemple, une piscine couverte et une patinoire.

Le groupe PLR vous prie de bien vouloir prendre en considération cette motion.

Je vous remercie pour votre attention.

Signatures:

0- -

Déposé lors du CC du 07.10.2020

Emilia Bout

Développé par Jean-Marc Narr lors du CC du 04.11.2020